

SYNDICAT DES EAUX DE SAMER ET ENVIRONS

REUNION DU COMITE SYNDICAL du mercredi 24 mars 2021 à 20H30

Le conseil Syndical s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, le mercredi 24 mars 2021 à 20H30 sous la présidence de Monsieur Luc VAN ROEKEGHEM, Président du SESE.

ETAIENT Présents : MM. HERDUIN, BAILLIEU, FOLY, FOURNIER, PAQUES Dominique, DUMONT, BAILLY, Mmes BEAUSSE, CHATILLON, ROGEZ, MM. BALLY, DOUCHAIN, NAUDET, VAN ROEKEGHEM, PAQUES Didier, FORESTIER, FLAHAUT, LOUCHET, GRANDERIE et HOLUIGUE.
membres titulaires,

Etait absent excusé : MR LOUVET
20 présents

Après l'appel nominal, il est procédé à la désignation du secrétaire de séance. Mme Rébecca CHATILLON, qui accepte, est élue à ce poste par 20 voix.

Le compte rendu de la réunion du 22 décembre 2020 est adopté à l'unanimité.

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité, après une demande du Président de modifier la convention avec les particuliers pour leurs travaux d'assainissement autonome et une autre demande de suppression de la question sur la prime forfaitaire de l'Agence de l'Eau.

ADMINISTRATION GENERALE

Le Comité Syndical, à l'unanimité :

- DECIDE de modifier à nouveau les statuts, suite à une remarque de la Sous-Préfecture :

* article 6 : suppression du nombre de vice-présidents

* article 3 : suppression du « transfert possible du siège social »

Cette décision doit être entérinée par chaque commune membre

- AUTORISE le Président à payer les factures de réception de personnalités ou qui ont rendu service au Syndicat, pour la durée du mandat.

EAU POTABLE- DEFENSE INCENDIE

Le Comité Syndical, à l'unanimité :

- AUTORISE le Président à signer le renouvellement d'une convention d'occupation d'installations de téléphonie avec ORANGE sur le château d'eau de SAMER, Rue de Questrecques, à compter du 23/06/2021 pour 12 ans, moyennant le versement d'une redevance annuelle de 3 000€ HT, indexée de 1% chaque année.

- DEMANDE une modification du Plan Concerté pour l'Eau avec l'Agence de l'Eau pour 2019-2021 pour la suppression de 112 ml de canalisations d'eau potable, Rue Roger Salengro à SAMER, pour un montant estimé à 1 854,52 € HT. à ajouter à l'opération de renouvellement de la canalisation rue de la Mairie à TINGRY déjà programmée. Le comité SOLLICITE les subventions majorées (post-covid) à l'Agence de l'Eau et APPROUVE le lancement de l'opération.

- SOLLICITE une subvention au Conseil Départemental pour les travaux de défense incendie – programme 2022 : dernières citernes à poser à VERLINCTHUN, TINGRY et CARLY + aire d'aspiration à TINGRY. Le Président rappelle aux communes concernées, la nécessité d'engager dans les meilleurs délais les négociations pour l'achat de terrains.

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Le Comité Syndical, à l'unanimité :

- AUTORISE le Président (avec une abstention de Mr FOLY) à signer, après avis de la commission d'appel d'offres, les marchés à bon de commande pour les travaux de réhabilitation des installations d'assainissement autonome chez les particuliers après diagnostic de pollution avérée pour l'environnement ou danger pour les personnes ou absence d'installation et après étude de sol à la parcelle :

Lot 1 : Microstation - entreprise BOULARD TP à BEURAINVILLE, mieux-disante

Lot 2 : Filtre compact - entreprise BOULARD TP à BEURAINVILLE, mieux-disante

Lot 3 : filière traditionnelle - entreprise BOULARD TP à BEURAINVILLE, mieux-disante

Lot 4 : Phyto-épuration – non attribué

- AUTORISE le Président à signer les conventions à intervenir avec les particuliers pour réaliser les travaux de réhabilitation dans leur propriété privée selon le projet remis à chaque conseiller, dûment corrigé en son article 15. Cette convention définit notamment les modalités pratiques, techniques et financières.

- DECIDE d'offrir aux particuliers la possibilité du remboursement sur trois ans sans intérêts du reste à charge (subventions déduites) après la réhabilitation de leur installation d'assainissement autonome et AUTORISE le Président à co-signer les engagements de remboursements à intervenir avec les particuliers.

Mrs FOLY et GRANDERIE demandent d'étudier la possibilité d'étendre ces modalités de paiement aux particuliers non éligibles aux subventions qui envisageraient tout de même de réhabiliter leur installation. Le Président et le Vice-Président souhaitent toutefois que la soutenabilité financière de cette proposition soit étudiée au préalable.

- DECIDE d'ajourner la proposition du reversement aux particuliers de la prime forfaitaire de l'Agence de l'Eau, des renseignements complémentaires devant être demandés.

BUDGET

Le Comité Syndical à l'unanimité :

- A ETUDIE ET VOTE le compte de gestion 2020 du Receveur du SESE qui, ne tenant pas compte des restes à réaliser, présente les mêmes résultats que le compte administratif.
- A ETUDIE ET VOTE sous la présidence de Mr Pascal BALLY, Vice-Président, (Mr VAN ROEKEGHEM, en sa qualité de Président, ne prend pas part au vote) le compte administratif 2020 qui présente un excédent d'exploitation de 294 442,16€, un déficit d'investissement de 39 324,62€ qui, compte tenu des restes à réaliser, présente un excédent global de 3 232,10€. Des félicitations sont adressées au Président pour sa bonne et saine gestion des deniers du Syndicat.
- A AFFECTE l'excédent d'exploitation 2020 de 294 442,16€ en totalité en excédent d'exploitation reporté pour 2021.
- A ETUDIE ET VOTE le budget primitif 2021 équilibré en section d'exploitation à 599 192,16€ et en section d'investissement à 707 126,72€ reprenant notamment le renouvellement de canalisations d'eau potable Rues du Breuil et R.Salengro à SAMER et Rue de la mairie à TINGRY, le programme d'incendie de 2020 et une provision pour le programme d'incendie de 2022.

INFORMATIONS DIVERSES

Le Président donne quelques informations :

- Avancement du programme 2020 de Défense incendie :
 - 1 citerne 120 m3 VERLINCTHUN, le Cat Cornu : compromis signé
 - 1 citerne 60 m3 à VERLINCTHUN, route de Mazinghen : compromis en cours
 - 1 citerne 30 m3 à WIERRE-AU-BOIS, la Sablière : Accord de la SAFER
 - Ajout d'un poteau d'incendie n°24, Route de Carly à QUESTRECQUES (subventionné par le département en 2018 - fin 2021)
- Une réunion du comité de pilotage pour l'étude de diagnostic des réseaux a eu lieu le vendredi 19 mars 2021. Il s'agissait de la restitution de phase 1 – état des lieux. Le compte-rendu sera envoyé à chaque membre du Comité Syndical. La présentation de la phase 2 - mesures - aura lieu en Juin 2021.
- La consultation d'entreprises pour les travaux de renouvellement de canalisations, Rue de la Mairie à TINGRY et Rue du Breuil à SAMER a été lancée le 15 mars. Une réunion de la commission d'appel d'offres aura lieu le mardi 13 avril à 16H.30.
- Il est envisagé de rédiger des conventions de passage de canalisations d'eau potable dans des terrains privés. (régularisations)
 - point sur l'activité du SESE
 - * rencontre avec le syndicat de QUESQUES et ses techniciens le 12 novembre 2020 (étude d'un éventuel conventionnement pour le suivi des travaux de réhabilitation des installations d'assainissement non collectif)
 - * réunion organisée le 14 décembre 2020 en collaboration avec le Département et les syndicats de QUESQUES et de COLEMBERT portant sur la législation et les critères

d'éligibilité aux subventions en matière d'assainissement non collectif

* rencontre avec la commune de LONGFOSSE le 30 décembre 2020 : partage d'expérience sur la thématique d'alimentation en eau potable

* report de la visite du dispositif de traitement magnétique anti calcaire utilisé à QUESQUES

* réunion de travail le 8 janvier 2021 sur le zonage d'assainissement avec la Commune de TINGRY et l'Agence de l'eau

* le 25 février 2021, commission gestion des eaux à la CCDS : présentation des concepts clés de la thématique de l'eau par le SYMSAGEB et validation du principe de réunions entre syndicats sur les problématiques de ressource et d'interconnexions

Le Président informe l'assemblée que l'Agence de l'Eau a ouvert une consultation du Public depuis le 1^{er} mars 2021 sur le projet de SDAGE 2022-2027.

Mr FORESTIER informe l'assemblée que des rencontres ont eu lieu pour le ruissellement des eaux pluviales sur le bassin versant du SYMSEA en liaison avec le SYMSAGEB et souhaite qu'elles reprennent.

Le Président et le Maire de TINGRY interrogeront prochainement le Président du SYMSAGEB à ce sujet.

QUESTIONS DIVERSES

Le Président RAPPELLE qu'une demande avait été faite auprès de chaque commune pour recueillir l'avis des conseils municipaux sur les points suivants :

- Mise en place d'une relance aux particuliers propriétaires depuis 2011, pour la réhabilitation de leur installation d'assainissement autonome non conforme (obligation dans l'année qui suit l'achat)

- Création d'une pénalité pour la non mise en conformité des installations d'assainissement non collectif après les ventes d'immeubles, voire même sur les diagnostics périodiques de l'existant ou les refus de diagnostics, ou après une relance de non fourniture de certificat de conformité pour les permis de construire.

- Lancement des diagnostics périodiques d'assainissement autonome chez les particuliers

Le Président rappelle que le Syndicat des Eaux est à la disposition des Communes, qu'il n'ira pas contre leur avis et rappelle sa volonté de faire adopter une décision (positive ou négative) sur ces 3 derniers points avant le 30 juin prochain.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 H.35.

La secrétaire de séance,

Rébecca CHATILLON.

Rébecca CHATILLON.